BORDEREAU DE VERSEMENT

Solde de 13 % de la taxe d'apprentissage

Date limite de versement le 31 mai 2022

Chambre de Métiers d'Alsace

Nom de l'entreprise :.....

N° de Siret : .....

Adresse : .....

Code postal :.....**Commune :**.....

Contact :.....

Fonction : .....

N° de téléphone :.....

Verse au titre du solde de 13 % de la taxe d'apprentissage à la Chambre de Métiers d'Alsace aux Services Jeunes et Entreprises :

Montant du versement : ☐ €

(Calcul : masse salariale 2021 x 0,68 % x 13 %)

Mode de règlement :

☐ **Par virement (en libellé : TA 13 % CMA SJE)**
IBAN : FR76 1470 7501 8001 2104 2553 584 BIC : CCBPFRPPMTZ

☐ **Par chèque**
A libeller à l'ordre de : Chambre de Métiers d'Alsace

A envoyer à la :

Chambre de Métiers d'Alsace - Service Jeunes et Entreprises - 30 avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM

Ou par mail à : taxedapprentissage@cm-alsace.fr

Votre reçu libératoire vous sera envoyé par courrier.

Fait à : ..... le .....

Signature et cachet de l'entreprise

Chambre de Métiers d'Alsace 30 avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM Tél. 03 88 19 79 79
taxedapprentissage@cm-alsace.fr Tél. 03 88 19 79 55